

**OÙ ?**

Usine Nestlé de Dieppe

POURQUOI ?

Pour répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique du groupe Nestlé

QUAND ?

L'échangeur de récupération est en service depuis l'été 2017

QUELS PARTENAIRES ?

Nestlé France et l'ADEME

RÉCUPÉRATION DE L'ÉNERGIE FATALE

L'USINE NESTLÉ DE DIEPPE RENFORCE SON AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Valorisation de l'énergie fatale, retraitement des déchets et chaudière biomasse : en diminuant son empreinte écologique, l'usine de Dieppe, en Normandie, fait également des économies d'énergie.



En 2010, le groupe Nestlé a pris des engagements ambitieux en matière de performance environnementale et prévoyait de réduire de 35 % ses émissions de CO₂, de valoriser 100 % de ses déchets et de réduire sa consommation d'eau de 35 %. Avec l'aide de l'ADEME, l'usine de Dieppe a mis en place un système de récupération de la chaleur ainsi qu'une chaudière biomasse afin de renforcer son autonomie énergétique.

RÉCUPÉRATION DE L'ÉNERGIE FATALE...

De nombreuses activités de production génèrent nécessairement de la chaleur et donc de l'énergie, habituellement perdue. C'est le cas de la tour d'atomisation de l'usine de Dieppe, qui intervient dans la fabrication des produits Nescafé. En 2015,

60 %

**DE RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS DE CO₂
DEPUIS 2016 AVEC LA CHAUDIÈRE
BIOMASSE**

Nestlé France a donc réalisé un audit énergétique afin de constituer un dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME, dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME Normandie. L'objectif : valoriser cette énergie fatale afin de réduire sa consommation énergétique. En décembre 2016, un échangeur de récupération d'une puissance de 400 kW a été installé dans l'usine, avant d'être mis en service à l'été 2017. Il récupère 2500 kWh par an, qui sont réintroduits dans une boucle d'eau, utilisée pour le fonctionnement des installations de l'usine. « L'aide

de l'ADEME nous a permis de diminuer le temps de retour sur investissement d'environ dix mois », explique Minh-Hiep Nguyen, chef de projets énergie chez Nestlé France.

... ET DES DÉCHETS

Depuis juin 2016, l'usine de Dieppe a également réduit de 60 % ses émissions de CO₂, en mettant en œuvre une chaudière biomasse utilisant comme combustible le marc de café et le bois. Grâce à cette technique, l'usine a totalement abandonné sa consommation de charbon, réduisant ainsi considérablement son empreinte écologique. Le marc de café était déjà utilisé depuis une vingtaine d'années, dans une optique de retraitement des déchets. La capacité de cette chaudière s'élève à 28 T/h et produit l'intégralité de l'énergie nécessaire à l'usine.